

<https://enseignants.se-unsas.org/Les-notes-de-service-d-acces-des-PsyEN-a-la-hors-classe-sont-parues>



# Les notes de service d'accès des PsyEN à la hors-classe sont parues

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : mardi 2 avril 2019

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

**Les notes de service règlementant l'accès à la hors-classe des PsyEN sont parues au BO du 21 mars. La majorité des agents ayant eu un rendez-vous de carrière avant leur promouvabilité à la hors-classe, le nouveau système défini dans ces notes de service entre à présent dans un rythme pérenne.**

Pour rappel, des groupes de travail ministériels s'étaient tenus en janvier 2019 pour faire évoluer le dispositif ([relire notre article](#)).

Sur l'enjeu essentiel que chaque agent doit désormais pouvoir accéder à la hors-classe sur une carrière complète, quelles sont alors les règles déterminées pour accéder à la hors-classe ? Quelles nouveautés dès 2019 ?

### **Qui est promuable au titre de la campagne 2019 ?**

Tout collègue au moins au 9e échelon avec 2 ans d'ancienneté avant le 31 août 2019.

### **Comment est constitué le barème ?**

Il est composé de deux éléments :

- l'ancienneté dans la plage d'appel qui rapporte au moins 10 points par an
- l'appréciation de la valeur professionnelle

Cette dernière est formulée par le recteur parmi 4 degrés possibles (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider) sur la base de l'avis de responsables hiérarchiques directs (IEN-IO et DCIO, IEN et IEN-A), formulé lui sur 3 degrés (très satisfaisant, satisfaisant, à consolider).

Cette appréciation est ensuite barémée.

Nous ne savons toujours pas qui est en mesure, auprès du Recteur, d'apprécier la valeur professionnelle des PsyEN EDA.

### **Important !**

Pour la campagne 2019, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond à l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière pour les agents ayant bénéficié de ce rendez-vous de carrière en 2017/2018 ou à l'appréciation attribuée en 2018 dans le cadre de la campagne d'accès au grade de la hors-classe pour les agents promouvables à la hors-classe l'année dernière.

### **Quelles nouveautés dès 2019 ?**

La condition d'un quota maximum d'avis « Excellent » imposée en 2018 aux chefs d'établissement a disparu.

### **Le SE-Unsa, après avoir dénoncé cet abus administratif, est satisfait de cette suppression.**

Des précisions nécessaires sont apportées :

- une attention particulière devra être portée aux agents "retraitables" pour qu'ils puissent accéder à la hors-classe avant leur départ
- les agents promouvables en situation particulière (congé longue maladie par exemple) devront être intégrés au tableau d'avancement

Le SE-Unsa avait demandé que les critères de départage en cas d'égalité de barème soient étudiés en commission et que l'ancienneté générale de services soit le premier discriminant parmi ces critères afin de ne pas pénaliser les personnels ayant intégré leur corps actuel par détachement ou liste d'aptitude. Ces deux demandes visant un système plus juste n'ont pas été retenues par l'administration, ce qui est fort regrettable pour la profession.

**Que faire si l'on n'a pas eu de rendez-vous de carrière ?**

Il est indispensable de :

- compléter le CV I-Prof qui est l'un des éléments d'appréciation du hiérarchique direct pour établir l'avis
- consulter les avis formulés sur I-Prof (période de consultation précisée dans une circulaire locale)

**Le SE-Unsa avait également demandé des garanties sur la révision des appréciations de 2018 sans rendez-vous de carrière. Ces dernières avaient été parfois posées de façon arbitraire par des évaluateurs sommés de traiter rapidement une masse de collègues et, très souvent, sans aucun travail paritaire préalable.**

**Ces nouvelles notes de service ne donnent aucune précision sur cette « génération sacrifiée », c'est inacceptable pour le SE-Unsa !**

Ces notes de service devront être complétées par des circulaires académiques.

**Lors des commissions paritaires, les élus du SE-Unsa auront à coeur de vérifier la cohérence, la conformité et l'argumentation des appréciations et informeront chaque collègue du résultat de sa promotion.**

Pour les contacter : [Sections académiques du SE-Unsa](#)